

MEMOIRE
D'ERGUEL

15 Février 1872

N° 1

Bulletin

de la Fédération jurassienne
de l'Association internationale des travailleurs

Ce Bulletin paraît le 15 et le 15 de chaque mois; On s'abonne auprès de H. Schützgebél (Actuaire graveur à Souvilliers). Prix de l'abonnement. Un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. • Pour l'étranger, le port en sus.

A nos Lecteurs •

La Fédération jurassienne de l'Association internationale des travailleurs, au nom de laquelle nous entendons la publication du présent bulletin, avait eu jusqu'à présent pour organe un journal paraissant à Genève sous le titre de la *Revolution sociale*. Le rédacteur-propriétaire de ce journal, le citoyen Clavis, avait mis obligeamment ses colonnes à notre disposition, et nous en remercions ici de cet acte de confraternité démocratique.

La *Revolution sociale*, dont le centre d'action devait être surtout la France, et qui s'est vu fermer entièrement l'accès de ce pays, ayant été, pour ce motif, cessée de paraître, la Fédération jurassienne a chargé son comité fédéral de publier, deux fois par mois, un *Bulletin* autographique, qui sera, jusqu'à nouvel ordre, l'organe officiel de notre fédération.

Le Bulletin qui se fera à très-bon marché, et qui, pour ce motif, pourra être répandu gratuitement à de grandes quantités dans les localités où le besoin de propagande socialiste se fait le plus sentir, ce Bulletin aura pour mission de propager les principes de l'Internationale dans la région jurassienne, de servir de lien entre les sections fédérées; et enfin de renseigner toutes les fédérations de notre grande association sur ce qui se passe au sein de la Fédération jurassienne, de manière à ce qu'elles connaissent nos principes, nos sentiments et nos actes directement par nous-mêmes.

Une fois mis ainsi en relations directes avec nous, les fédérations de l'extérieur sauront exactement à quoi s'en tenir sur les attaques dont nous sommes l'objet, et elles pourront juger d'une manière certaine si la Fédération jurassienne a un autre but et un autre programme que celui qui doit rester, sous peine de déchéance ou de mort, le but et le programme de l'Internationale:

*Emanipation des travailleurs par le travail.
Leurs eux-mêmes!*

Souvilliers, le 15 février 1872

Le Comité fédéral jurassien

Une circulaire du Comité fédéral aux sections jurassiennes, en date du 14 février, annonce les dispositions prises par le Comité pour la publication du *Bulletin*.

Le *Bulletin* paraîtra en une série de 24 numéros pour l'année 1872. Il sera publié, à partir du 15 février, un numéro par semaine, jusqu'à ce que les numéros arriérés de janvier et de février, aient été livrés aux abonnés. Ensuite le *Bulletin* paraîtra le 15 et le 15 de chaque mois.

Toutes les communications, articles ou pièces à insérer dans le *Bulletin*, doivent être adressés au secrétaire-correspondant du Comité fédéral jurassien, Adhémar Schützgebél, graveur, à Souvilliers (Canton de Berne). Toute pièce reçue du sceau d'une section de la fédération, et dont l'insertion est demandée par ladite section, doit être insérée. Pour les autres pièces, le Comité fédéral décide.

Le Comité fédéral sera responsable, devant la fédération de la rédaction et de l'administration du *Bulletin*.

Le prix de l'abonnement pour les 24 numéros est fixé à 4 francs. L'excédant de recette que pourrait produire l'élévation du prix de l'abonnement servira à couvrir les frais de l'envoi gratuit du *Bulletin*, aux sections de l'étranger.

Toutes les sommes doivent être envoyées à l'adresse du Comité fédéral jurassien, indiquée plus haut.

Le Congrès de Souvilliers
et sa véritable signification

Le Congrès de Souvilliers, dont se sont occupés la plupart des organes de l'Internationale, les uns pour approuver ses résolutions, les autres pour les blâmer, a été une réunion de seize délégués, mandataires réguliers de neuf sections de l'Internationale. Ces sections qui avaient appartenu, pour la plupart, à l'ancienne Fédération romande, réunie en deux, en 1870, à la suite du Congrès de la Chaussée-Fonds, se sont constituées en une fédération nouvelle qui a pris le nom de *Fédération jurassienne* et dont le premier acte a été d'adresser à toutes les fédérations de l'Internationale une circulaire que nos lecteurs connaissent.

Dans cette circulaire, la fédération jurassienne protestait contre les décisions de la Conférence de Londres, parce que cette Conférence avait été irrégulièrement convoquée, et que les décisions prises par elle, étaient de la compétence d'un congrès, et non d'une simple conférence. Mais en même temps, pour donner une preuve éclatante de son esprit de conciliation, la fédération adoptait spontanément le titre de Fédération jurassienne que la Conférence de Londres avait prétendu lui imposer, et par là les décisions jurassiennes montraient que, tout en restant fermement attachés au principe d'autonomie et en réservant intacts les droits des sections au sein de l'Association, elles étaient disposées, d'autre part à faire des concessions sur tous les points secondaires, par amour de la paix, et par attachement au pacte international.

La fédération jurassienne, justement alarmée, et des tendances autoritaires du Conseil général, et de la résolution XV de la Conférence de Londres (1) qui semblait menacer l'Internationale de la suppression des Congrès généraux, insistait en même temps pour qu'un congrès général fut convoqué. Dans la pensée du Congrès de Souvilliers, le Congrès général devait être convoqué, à teneur des statuts, par le Conseil général; seulement, le Conseil général n'ayant pas convoqué de Congrès en 1871, il était permis de croire qu'il ne se montrerait pas très empressé, si à en convoquer un, de son propre chef en 1872; aussi la circulaire de Souvilliers invitait-elle les Fédérations à se joindre à la Fédération jurassienne "pour provoquer la convocation d'un Congrès général" c'est-à-dire pour adresser au Conseil général une demande de convocation.

Quant à l'époque du Congrès général, les uns, parmi les délégués jurassiens, pensaient que le Congrès régulier de 1871, qui n'avait pas eu lieu, et avait été remplacé par la Conférence de Londres, devait être convoqué, et cela avant la fin de 1871; les autres pensaient qu'il valait mieux attendre le Congrès régulier de 1872. Sans trancher cette question, on résolut de laisser aux autres fédérations l'initiative des propositions touchant l'époque du Congrès général.

Tels sont les actes du Congrès de Souvilliers. Maintenant résumons brièvement ce que nous connaissons

à cette heure, de l'opinion des autres fédérations.

La fédération espagnole dans son ensemble, ne s'est pas encore prononcée; mais la Fédération de Barcelone a reproduit, en l'approuvant, la circulaire de Souvilliers, à laquelle une fédération locale, celle de Palma de Majorque, a donné une adhésion formelle.

Les organes de l'Internationale en Italie: le Proletario de Turin, le Garrettino rosa de Milan, le Fascio operario de Bologne, la Lanterna de Naples, l'Equaglianese de Gigeniti (Sicile) ont reproduit la circulaire de Souvilliers. Nous avons reçu l'adhésion formelle de la section de Turin, de celle de Milan, de celle de Pise, du Fascio operario de la Romagne, et de la section de Gigeniti. Toutes ces sections se prononcent pour la convocation à bref délai d'un Congrès général.

La fédération belge, dans un Congrès tenu le jour de Noël à Bruxelles, a adopté une résolution dont l'esprit est entièrement conforme à celui de la circulaire de Souvilliers; pour l'époque du Congrès, la fédération belge propose que le Congrès ait lieu régulièrement en septembre prochain.

La section de Zurich a adhéré à la résolution du Congrès belge.

La Section française de 1871 à Londres nous a envoyé son adhésion à la circulaire de Souvilliers.

En France, nous n'avons encore recueilli que des adhésions individuelles, nos correspondances avec les groupes reconstitués étant loin d'être aussi régulières qu'elles le deviendront par la suite, espérons-le.

Nous n'avons pas de nouvelles des autres fédérations, et nous ignorons également l'accueil fait par le Conseil général de Londres à notre circulaire.

Tel est l'état des choses.

En résumé on peut dire que tous les groupes vraiment vivants sans l'Internationale, ont élevé la voix pour affirmer ce principe: que l'Internationale ne doit pas être un état gouverné autoritairement, mais la libre fédération de libres associations, dont chacune doit continuer à exister, dans la plénitude de son autonomie, sur les bases qui lui sont propres.

Résolutions

Notées par le Congrès régional belge

La Fédération Belge réunie en Congrès les 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 1^{er} 1871; Au les calomnies absurdes répandues tous les jours par

(1) Cette résolution est ainsi conçue: "La Conférence laisse à l'appréciation du Conseil général, le soin de fixer, selon les événements, le siège et la date du prochain Congrès, et de la Conférence qui le remplace."

la presse réactionnaire qui veut faire de l'Internationale une société despotique soumise à une discipline et à un mot d'ordre partant de haut et arrivant à tous les membres par voie hiérarchique,

Considérant qu'au contraire l'Internationale voulant réagir contre le despotisme et la centralisation, a toujours eu devoir conformer son organisation à ses principes;

Déclare, une fois pour toutes, que l'Internationale n'est et n'a jamais été qu'un groupement de fédérations complètement autonomes.

Que le Conseil général n'est, et n'a jamais été qu'un centre de correspondances et de renseignements.

La fédération belge engage toutes les fédérations régionales à faire la même déclaration pour confondre tous ceux qui nous représentent comme des instruments dociles entre les mains de quelques hommes.

Considérant, d'un autre côté,

Que les Statuts généraux de l'Internationale, faits à la naissance de l'Association, et complétés un peu au hasard à chaque Congrès, ne délimitent pas bien les droits des fédérations et ne correspondent pas à la pratique existante.

Déclare qu'il y a lieu d'entreprendre une révision sérieuse des Statuts;

En conséquence;

La fédération belge charge le Conseil belge de faire un projet de nouveaux statuts et de le publier, pour qu'il soit discuté dans les sections et ensuite au prochain Congrès belge; le projet sera soumis au prochain Congrès international.

La fédération belge engage les autres fédérations régionales à faire de même, afin que le prochain Congrès international puisse conclure le pacte définitif de la fédération.

Le Comité fédéral jurassien a adressé la lettre suivante au Conseil de la fédération belge à Bruxelles:

Association internationale
des Travailleurs
Fédération jurassienne
Au Conseil régional belge:

Compagnons,

Les sections de la fédération jurassienne, après avoir pris connaissance des résolutions adoptées par le Congrès ouvrier

belge, tenu les 24 et 25 décembre dernier, nous chargeant de vous déclarer qu'elles donnent leur adhésion pleine et entière aux dites résolutions.

Le Congrès de Souvilliers en invitant toutes les fédérations de l'Internationale à provoquer la convocation, à bref délai, d'un congrès général, avait essentiellement pour but de bien établir ce principe, que le Congrès général ne pouvait pas être supprimé et remplacé à l'avenir par de simples Conférences. L'attitude récente de la plupart des Fédérations régionales est, pour nous, un sûr garant que l'immense majorité des Internationaux entendent maintenir intactes ces grandes assises internationales du Travail qui ont porté le nom de Congrès ouvrier généraux:

Dans ces circonstances, la Fédération jurassienne ne pense pas qu'il soit opportun de hâter la convocation du Congrès; elle se borne à insister pour que le Conseil général, sous aucun prétexte, ne puisse supprimer le Congrès régulier qui doit avoir lieu en 1877, comme il a supprimé celui de 1871. Elle croit que toutes les Fédérations régionales feront bien d'adhérer aux résolutions du Congrès belge et de se préparer ainsi, pour le prochain Congrès général régulier, à une révision sérieuse de nos Statuts généraux, en tenant compte des expériences faites depuis la fondation de l'Association.

Le Conseil régional belge rendra service à l'Association s'il envoie à chaque Fédérations le projet de Statuts généraux qu'il est appelé à élaborer. Le développement de l'organisation de l'Internationale en Belgique le rend plus à même qu'aucun autre Conseil régional de présenter un projet qui puisse servir de base de discussion à toutes les Fédérations.

Nous vous remercions de donner à la présente pièce toute la publicité possible, afin de couper court aux fausses interprétations qui ont été faites de la Circulaire du Congrès de Souvilliers.

Au nom de la Fédération jurassienne,
Les Membres du Comité fédéral.

(Suivent les signatures)

Souvilliers, le 7 Février 1877
(Jura Bernois, Suisse)

Nous rappellerons encore ici à nos lecteurs que tout ce qui a trait au Bulletin, doit être adressé directement au Compagnon Adhémar Schwyqz, graveur, à Souvilliers, Canton de Berne.

Deux traîtres.

Deux internationaux lyonnais, Albert Richard et Gaspard Blane, viennent de passer au service de Bonaparte. Ils ont eu devoir annoncer au monde ce bel exploit par une brochure intitulée : *L'Empire et la France nouvelle*, où ils développent la théorie du socialisme impérial.

Un de nos amis écrit à ce sujet :

« Je viens d'apprendre la trahison de Robert Macaire-Richard et de son Bertrand Gaspard-Blane. Ce sont des canailles de la plus vile espèce. Je vous l'avais déjà dit, à peu près en ces termes, en septembre 1870, à Lyon, à propos de Richard. Mais tout ce que nous avons appris de nous dépasse l'imagination. Quel ignoble titain, et en même temps quel sot ! Il croit s'ouvrir une nouvelle carrière et il pourrira dans la boue, dans les bas-fonds des antichambres bonapartistes. Il n'a pas même assez de sens pratique pour devenir un coquin. Si quelque chose me console, c'est que celui avais prédit, et cela, à la veille du Congrès de Lyon, en 1870.

..... Si notre ami B..... Connaissait leur résidence actuelle, cela lui donnerait peut-être l'envie de faire un petit voyage pour leur donner une leçon de gymnastique. Oh ! les canailles ! Oh ! les lâches gredins ! Il n'y a pas de doute pour moi qu'ils se sont vendus à quelque valet d'un valet de Bonaparte, pour deux ou trois mille francs. Ils sont si naïfs, tous les deux, que cela leur paraît immense. Innocents et canailles à la fois ! Quel dommage ! Couak !..... »

Tous ceux qui ont connu Richard & Blane, approuveront ce jugement.

Nouvelles de l'étranger.

Belgique. — On sait que la grève des bouilleurs de bière de Charleroi ne s'est pas terminée par un succès pour les grévistes. Néanmoins, d'après ce que nous écrit un ami bien placé pour juger de la situation, les ouvriers ne sont pas découragés. au contraire ils sont plus vivement que jamais le besoin d'une organisation solide, et ils y travaillent avec une nouvelle ardeur. Dans toute la Belgique, les meetings se succèdent si nombreux que les membres du Conseil belge ont peine à y suffire.

France. — Malgré la terreur hieolre et les rigueurs de l'état de siège dans les départements où étaient parfaites ment organisées les fédérations ouvrières, l'Internationale reprend une nouvelle vigueur en France. Des groupes se forment partout, non seulement dans les centres connus pour leurs tendances socialistes, mais encore dans des villes où aucune section n'avait existé jusqu'à ce jour.

A Marseille, le célèbre général Evrard-Espivent de la Villeboisnet, devance la justice de M. Dufaure. Non content de faire saisir la brochure de notre ami Bollio contre les Jésuites, il vient de condamner, par l'intermédiaire de son 1^{er} Conseil de guerre les citoyens Bastelica et Combes à quatre ans de prison, mille francs d'amende et à l'interdiction de leurs droits civils, politiques et de famille. Le délit présumé est celui de faire partie d'une société secrète !... On sait que la jurisprudence française a toujours considérée l'Internationale, comme une association occulte, ainsi que le prouve l'arrêt rendu dans les procès intentés aux sections parisiennes en 1870.

Espagne. Nous traduisons dans les prochains numéros, des pièces qui nous sont envoyées par le conseil fédéral espagnol et qui feront juger avec quel courage les internationaux d'Espagne luttent contre les persécutions gouvernementales et bourgeoises. Des mandats d'amener ont été lancés contre quelques socialistes français réfugiés à Barcelone, Aleixi, Granier et Combes. Heureusement la police n'a pas osé s'en aller à les arrêter.

D'après ce qui nous est rapporté par un ami qui arrive de Genève au moment où nous mettons sous presse, (19 février) le journal *l'Egalité* vient de faire afficher sur les murs de cette ville, un placard rouge contenant les mots =

Au Pilon
Richard, Blane et Bastelica.
Le placard invite le public à acheter un N^o de *l'Egalité* où le citoyen Bastelica, membre de la Fédération jurassienne est accusé d'être le complice de Richard et de Blane, et de s'être rendu à Bonaparte.

Nous signalons cette ignoble manœuvre de la coterie dirigée par M. Aubine, à tous nos amis, et spécialement à ceux qui, en Belgique, en Espagne et en Italie, voudraient croire encore à la loyauté et aux bonnes intentions des ces hommes. Le citoyen Bastelica répondra lui-même à ses indignes Calomniateurs. Les hommes de *l'Egalité* ont successivement insulté tous les champions les plus vaillants et les plus purs du socialisme en France. Il semble qu'ils obéissent à un mot d'ordre qui consiste à salir tous ceux qui, dans l'Internationale, se refusent à courber la tête sous une dictature, et savent conserver leur indépendance et leur honnêteté.